



DIRECTION GÉNÉRALE
Avenue du 16^{ème} Port
BP 595
76059 LE HAVRE - Cedex

Le Havre,
Le 04/07/2016

Objet : Closing Date / Closing Gate et VGM (TNORD & TDF)

Madame, Monsieur,

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} Juillet 2016 des nouvelles règles VGM (virtual gross mass), en application des directives SOLAS, nous souhaitons vous apporter quelques précisions relatives aux closing dates :

- Les closing sont organisées sur deux périodes :
 - 1) Pour les navires dont le début des opérations commerciales (incluant la séquence de déchargement) est programmé au shift du matin ou de l'après midi, notre deadline est à **21h00 la veille**.
 - 2) Pour les navires dont le début des opérations commerciales (incluant la séquence de déchargement) est programmé au shift de nuit, notre deadline est à **Midi**.
- La deadline de week-end (navires en opérations du Samedi 06h00 au Lundi 14h00) est le vendredi à 21h00.
- Pour les jours fériés (navires en opérations du jour férié 06h00 au lendemain jour férié 14h00), veille de jour férié à 21h00. Si le jour férié est un week end, la closing est le vendredi 21h00.
- En nous transmettant la loading list définitive « COPRAR », l'agent maritime s'engage à ce que tous les conteneurs listés par numéros soient « Bon de Douane / Bons à charger » et **VGM** pour les navires qui débiteront leurs opérations à compter du 1^{er} Juillet 2016 ou qui finiront leurs opérations à cette même date.
- Les demandes de pesée de conteneurs déjà livrés sur le Terminal seront acceptées et traitées à conditions que celles-ci soient envoyées dans un délai de **24 heures ouvrées avant** la closing aux adresses suivantes : pesage.tdf@gmportuaire.fr ou pesage.tnord@gmportuaire.fr. Toute demande envoyée tardivement ne pourra être honorée.
- La loading list est le document de référence, tout autre support de communication devra être formaté sous Excel.

- Tous les conteneurs devront avoir été réceptionnés sur le terminal de chargement préalablement à la transmission par l'agent maritime de la loading list définitive « COPRAR ». Depuis le 1^{er} Juillet 2016, la liste « COPRAR » ne peut inclure que des conteneurs dont le VGM a été déclaré.
- Au-delà des heures de closing mentionnées en 1), 2), les transporteurs ne seront plus acceptés en transactions d'entrée aux portes des terminaux TNORD & TDF (hors procédure spécifique de late arrival). Le donneur d'ordre devra intervenir sur appel de sa société de transport pour modifier le N° de voyage (navire suivant) dans son AMQ.
- Les livraisons directes (notamment Imco 1) seront traitées hors procédure, pour autant que le Rendez-vous ait été pris avec notre service exploitation.
- Les conteneurs annoncés en **late arrival** via le formulaire joint ne pourront pas être acceptés à l'entrée des terminaux dans le cas où la déclaration VGM n'aurait pas été saisie préalablement dans AP+ par le chargeur ou son représentant.

Notre service exploitation reste à votre disposition (Christian GRANDSERRE 02 35 11 42 96 & François LEBRETON 02 35 26 98 02) pour répondre à vos questions.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe VANDECASTEELE
Directeur Exploitation

Georges DENISE
Directeur Commercial